

# Commune de HUDIVILLER

Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Nancy  
Communauté de Communes  
des Pays du Sel et du Vermois

PV 2023-5

Procès-verbal  
du Conseil Municipal  
du 12/05/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 9  
présents : 8  
votants : 9

Convocation : 08/05/2023  
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OSTER, Maire

Etaient présents : Mmes Corinne BERG, Catherine COURTOIS, Véronique DEL FABRO et MM. Martin MONANGE, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Patrick MALCONTENTI. Marc SCHEIDER

Absents : Mme Vanessa MONIN-MULLER pouvoir à Patrick OSTER

Secrétaire de séance : M. Martin MONANGE

## Ordre du jour :

- 2023-28 : mise en place de vidéoprotection - demande de subvention DETR
- 2023.29 : mise en place de vidéoprotection - demande de subvention Région Grand Est

## OBJET : 2023-28 : mise en place de vidéoprotection - demande de subvention DETR

Le Maire indique que pour la mise en place de la vidéo protection la commune a reçu 2 devis :

Une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un taux maximum de 30 % peut être accordée.

Patrick OSTER, Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les travaux à réaliser et la demande de subvention précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de travaux de mise en place de vidéoprotection ;
- D'approuver le montant correspondant de l'ensemble des travaux à 66 215,00 € ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement du présent exercice ;
- De solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 ;
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés à l'aide d'une subvention et à dégager au budget les crédits nécessaires à leur entretien ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte correspondant.

## OBJET : 2023-29 : mise en place de vidéoprotection - demande de subvention région aide à la vidéoprotection.

Le Maire indique que pour la mise en place de la vidéo protection la commune a reçu 2 devis :

Une aide de la Région Grand Est d'un taux maximal de 50 % peut être accordée.

Patrick OSTER, Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les travaux à réaliser et la demande de subvention précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de travaux de mise en place de vidéoprotection ;
- D'approuver le montant correspondant de l'ensemble des travaux à 66 215,00 € ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement du présent exercice ;
- De solliciter une subvention à la région au titre de l'aide à la vidéoprotection ;
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés à l'aide d'une subvention et à dégager au budget les crédits nécessaires à leur entretien ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, lève la séance.

Le Maire,  
Patrick OSTER



Le Secrétaire de séance,  
Martin MONANGE

